

L'ADMINISTRATION VIT À CRÉDIT SUR LE DOS DES AGENTS ! 80 HEURES SUPPLÉMENTAIRES PAR MOIS... ET SI VOUS CRAQUEZ, LA VOLANTE PUNITIVE !

Union régionale de Lyon

Le 11 septembre 2026

Dans la majorité des établissements et services de la région, les compteurs d'heures supplémentaires explosent.

Certains agents réalisent jusqu'à 80 heures supplémentaires par mois pour combler les postes vacants et empêcher les détentions de sombrer et le sous-effectif systémique.

Ces heures sont bien travaillées. Elles permettent aux établissements et services de fonctionner, mais elles ne sont toujours pas payées. Elles s'accumulent sur les compteurs, les repos sautent et les personnels attendent.

L'administration a trouvé la solution à la pénurie : elle vit à crédit sur le dos des agents. Elle leur emprunte leurs soirées, leurs week-ends, leur vie de famille et leur santé, sans jamais annoncer quand elle compte rembourser sa dette.

Tant que les agents acceptent de revenir sur leurs repos et de tenir les services à bout de bras, certains chefs d'établissement les trouvent remarquables. Mais lorsqu'un agent finit par craquer et se retrouve en arrêt maladie, ces mêmes responsables se découvrent soudainement une passion pour sa santé.

Il faut quand même oser !

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON

L'UFAP UNSa Justice a pris connaissance d'un courrier adressé à un agent après un congé de maladie ordinaire, pourtant reconnu comme une « absence justifiée par un médecin ».

À son retour, on lui annonce un service « aménagé », la limitation de ses heures supplémentaires, une rencontre quotidienne avec un gradé ou un officier et la possibilité de prolonger ce dispositif jusqu'à ce que la hiérarchie considère sa reprise comme suffisamment « stabilisée ».

Le courrier parle même d'un service davantage compatible avec son « présentéisme ».

Nous y voilà. Après avoir épuisé les agents, on les place sous surveillance au prétexte de prendre soin d'eux, sans aller jusqu'à demander son avis à l'agent ou au médecin de prévention.

En plus claires, des remontées laissent entendre que certains chefs d'établissement de la DISP de Lyon envisageraient (voir pratique déjà assidûment) de placer les agents revenant d'un arrêt maladie sur des volantes imposées.

Une volante décidée uniquement parce qu'un agent a été malade n'est pas un aménagement. C'est une mesure punitive, même lorsqu'on l'emballe dans un joli papier cadeau marqué « bienveillance ».

Pendant des mois, ces directions acceptent que les personnels accumulent des dizaines d'heures supplémentaires sans les payer. Elles ne semblent alors pas particulièrement préoccupées par leur fatigue ou leur santé. Mais dès qu'un agent présente un arrêt de travail, elles se transforment en médecins, organisent son suivi et décident elles-mêmes du moment où il est suffisamment « stabilisé ». Vous pensiez qu'il y avait une pénurie de médecins, mais non, ils sont juste en cumul d'emploi. Si vous n'avez plus de médecin traitant, profitez de l'occasion, on vous joint le formulaire à transmettre à nos médecins en herbe [ICI](#). Pour nos médecins autoproclamés, pensez à la déclaration de cumul d'activité !

À ce rythme, autant installer directement le pilori et préparer le fouet dans la cour d'honneur. Après 80 heures supplémentaires dans le mois, l'agent qui aura l'outrecuidance de flancher pourra recevoir sa punition au nom de la qualité de vie au travail !

Soyons clairs : lorsqu'un aménagement est préconisé médicalement et construit avec l'agent pour protéger sa santé, personne ne le conteste (sauf parfois l'administration). En revanche, utiliser un arrêt maladie pour imposer une volante, modifier un service ou placer un personnel sous contrôle quotidien est inacceptable.

L'Union Régionale UFAP UNSa Justice de Lyon exige la fin immédiate de toute mesure automatique ou punitive liée à un congé maladie. Elle exige également le paiement des heures supplémentaires réalisées et un véritable plan d'apurement des compteurs.

Avant de donner des leçons de santé aux personnels, certains chefs d'établissement feraient mieux de se rappeler la dette qu'ils ont envers eux.

Un arrêt maladie n'est pas une faute. Un agent épuisé n'est pas coupable. Et appeler une punition « mesure de bienveillance » ne la rend pas plus acceptable.

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON

**HEURES TRAVAILLÉES, HEURES PAYÉES !
MALADES, PAS COUPABLES !**

L'UFAP UNSa Justice ne laissera aucun agent être sanctionné après avoir maintenu l'administration debout à bout de bras.

Les secrétaires généraux